

COMMISSION ANS

21 mai 2024 - Réunion du 17 mai 2024

Procès-verbal interne

Présents : Mmes FERREIRA Lili, POLICON Marie-Thérèse, MM. FOLTIER Bruno, MAGGI Jean-Pierre, OUDAYA Hedi

PROJETS PROPOSES

Après étude des différents projets de chaque structure et des budgétisations associées ;

Tout en respectant les différents critères de sélection et d'attribution, à savoir :

- *Le projet doit répondre aux objectifs fédéraux*
- *La subvention attribuée doit être au minimum de 1500€*
- *La subvention attribuée ne peut pas excéder un maximum de 50% du budget de l'action ;*

La répartition de l'enveloppe budgétaire de 35 062€ est proposée de la façon suivante ;

CLUB ATHLETIQUE DE L'HAY-LES-ROSES FOOTBALL

Projet 1 – « Découverte du Cécifoot et soutien aux Jeux Paralympiques »

Projet 2 – « Le Foot Donne des Elles »

Une subvention de 3 857€ est proposée à la CR.

ENTENTE SPORTIVE DE VITRY

Projet 1 – « Développement et accès à la pratique du football féminin »

Projet 2 – « Développement de la pratique en Qpv et accès aux responsabilités »

Une subvention de 5 610€ est proposée à la CR.

FOOTBALL CLUB DE BRY

Projet 1 – « Structuration et développement de la pratique des jeunes »

Projet 2 – « Développement et promotion du projet éducatif »

Projet 3 – « Développement et structuration pour la pratique féminine »

Une subvention de 3 331€ est proposée à la CR.

FOOTBALL CLUB DE NOGENT SUR MARNE

Projet 1 – « Pratique du Football en inclusion »

Une subvention de 2 104€ est proposée à la CR.

FOOTBALL CLUB DE SAINT-MANDE

Projet 1 – « Développement du football dans le milieu scolaire »

Projet 2 – « Mise en place d'action d'insertion à destination de population "fragile" »

Projet 3 – « Développement et structuration de la pratique féminine »

Une subvention de 5 961€ est proposée à la CR.

KINGDOM SPORTS

Projet 1 – « Développement et structuration de la pratique des jeunes »

En respectant les différents critères de sélections et d'attribution, à savoir :

Le projet doit répondre aux objectifs fédéraux

La subvention attribuée doit être au minimum 1500€

La subvention attribuée ne peut pas excéder un maximum de 50% du budget de l'action

Aucune subvention n'est accordée, car la demande excède le % maximum autorisé du budget de l'action et que la part attribuée serait inférieure au minimum autorisé.

LA VIE AU GRAND AIR DE SAINT-MAUR

Projet 1 – « Développement de la pratique féminine et structuration de la section »

Une subvention de 4 207€ est proposée à la CR.

UNION SPORTIVE FONTENAYSIENNE (U.S.F)

Projet 1 – « Développement de la pratique féminine »

Projet 2 – « Sport Santé »

Projet 3 – « Organisation de stages et journées portes ouvertes »

Une subvention de 5 610€ est proposée à la CR.

UNION SPORTIVE IVRY FOOTBALL

Projet 1 – « Développement et structuration de la section féminine US IVRY FOOTBALL »

Projet 2 – « Création et développement du section SPORT ADAPTE FOOTBALL »

Projet 3 – « Foot en milieu scolaire »

Une subvention de 4 383€ est proposée à la CR.

TABLEAU RECAPITULATIF

Numéro Dossier OSIRIS	Nom bénéficiaire	Montant demandé	% Budget action(s)	Montant proposé
FFF-IDF-24-0054	CLUB ATHLETIQUE DE L'HAY-LES-ROSES FOOTBALL	4000	18%	3 857 €
FFF-IDF-24-0010	ENTENTE SPORTIVE DE VITRY	10500	18%	5 610 €
FFF-IDF-24-0077	FOOTBALL CLUB DE BRY	3600	50%	3 331 €
FFF-IDF-24-0002	FOOTBALL CLUB DE NOGENT SUR MARNE	5000	16%	2 104 €
FFF-IDF-24-0075	FOOTBALL CLUB DE SAINT-MANDE	38000	4%	5 961 €
FFF-IDF-24-0141	KINGDOMSPORTS	1500	100%	0 €
FFF-IDF-24-0051	LA VIE AU GRAND AIR DE SAINT-MAUR	12750	17%	4 207 €
FFF-IDF-24-0035	UNION SPORTIVE FONTENAYSIENNE (U.S.F)	14000	40%	5 610 €
FFF-IDF-24-0128	UNION SPORTIVE IVRY FOOTBALL	9000	40%	4 383 €